



QUESTIONS POSÉES PAR LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

RÉUNION DU 15 mars 2016

## Questions SNJ

1. Le Secrétariat Général travaille sur le projet des nouveaux shifts des éditions de journée et soirée depuis des mois. Quand est ce qu'ils seront présentés à l'examen du CHSCT ?

**Le projet étant toujours en cours de construction avec les équipes, les dates de consultation n'ont pas été fixées pour le moment. Une méthodologie de travail a cependant fait l'objet d'une présentation au CHSCT le 4 mars.**

2. Les journalistes de la rédaction « news » souhaiteraient avoir une meilleure coordination entre les équipes. Qu'est ce que la direction de la rédaction propose pour que les échanges d'informations sur la couverture de l'actualité et, notamment, la prévision des missions, soient plus efficaces?

**La couverture des évènements prévisibles se fait dans le cadre de la réunion prévisionnelle (réunion hebdomadaire). Le dispositif, les moyens et les noms des journalistes y figurent dans un document public. Dans un seul cas, la Direction se donne le droit ne pas communiquer d'informations. Il s'agit de missions déployées dans les zones « rouges » et dangereuses : Syrie, Irak, Lybie etc. Dans ces situations, la discrétion est destinée à protéger les équipes et à éviter toute fuite qui pourrait mettre leurs vies en danger. A leur retour, la rédaction est prévenue, soit par mail, soit lors des conférences de rédaction.**

3. La couverture d'actualité « chaude » pose souvent le problème de justesse de la terminologie. Comment la direction de la rédaction pourrait elle contribuer à identifier ces problèmes en amont et communiquer à temps auprès des rédactions, pour éviter les erreurs du direct?

**Lorsque qu'une nouvelle terminologie est adoptée, la Direction en informe immédiatement par mail les rédacteurs en chef, voire l'ensemble de la rédaction, pour expliquer ces termes. Ils doivent être utilisés dès leur envoi par tous.**

4. Les invités de la rédaction arabe ne pourront plus bénéficier de taxis. La direction souhaite que les intervenants à l'antenne se déplacent à Issy les Moulineaux par leurs propres moyens. Est-ce que cette consigne concerne les autres rédactions de France 24?

**L'utilisation de taxis pour les invités représente une part importante du budget de la chaîne. Depuis plusieurs mois, la Direction a demandé au service concerné de ne pas proposer systématiquement un taxi aux invités sollicités notamment en journée. Néanmoins, un taxi peut être proposé en cas de besoin pour les invités qui en font la demande. Malgré cette consigne, les dépenses restent importantes. Aussi, l'adjoint au Directeur en charge des contenus arabophones a souhaité sensibiliser davantage ses équipes sur le sujet. Si cette expérience est positive, la mesure sera généralisée à toutes les antennes de France 24.**

5. Lors de la dernière réunion DP la direction a promis de donner la consigne au service financier pour que les présentateurs pigistes puissent bénéficier des remboursements de vêtements et d'autres prestations accessibles aux CDI. Quelle suite a été donnée à cette demande du SNJ?

**Les règles en matière de remboursement de vêtements ne seront pas modifiées en 2016. Il est toutefois rappelé que les journalistes pigistes ou CDD de France 24 peuvent utiliser les vêtements mis à disposition par la styliste.**

**Pour cela ils peuvent se manifester au bureau des productions Internes de France 24 qui leur indiquera les jours de présence de la styliste. Elle pourra les conseiller et leur prêter des pièces.**

6. L'appel à candidature au poste du chef d'édition magazine de la rédaction en langue arabe a été publié il y a plusieurs mois. Quand est-ce que la direction annoncera son choix?

**Le poste de chef d'édition magazine concernait un remplacement temporaire de 11 mois (congé sabbatique du rédacteur en chef adjoint des magazines). Après une nouvelle analyse des besoins, la direction a souhaité geler cet appel à candidature. Les candidats seront informés dans les prochains jours.**

#### Questions RFI

7. Les publications internet des rédactions de RFI font périodiquement objet de plagiat. La direction pourrait-elle élaborer une procédure pour centraliser les démarches dissuasives et faire remonter ces cas au service juridique?

**La Direction juridique est régulièrement saisie des cas de plagiat. Les salariés sont invités à signaler ces cas par mail en réalisant une capture d'écran à l'adresse suivante: [grp\\_juridique@francemm.com](mailto:grp_juridique@francemm.com).**

8. Lors de la réunion DP la direction s'est engagée à enquêter sur la baisse notoire du volume de pages de la correspondante à Pékin de la rédaction chinoise. Quelles en sont les résultats? Est-ce que la correspondante garde son statut et dans quelles conditions?

**La Direction a examiné la situation de cette correspondance à Pékin. Elle collabore toujours avec RFI et est rémunérée à la pige en fonction des sujets produits. Depuis le mois de février, sa production est stable, voire en progression (11 papiers sur février).**

9. Les publicités du site internet de RFI portent parfois atteinte à son contenu et sa crédibilité. Un des exemples: un magazine culturel de la rédaction en russe a été accablé d'une publicité d'une «Université internationale de la Kabbale». Ainsi la renommée de RFI est devenue le gage de la crédibilité du cours de la Kabbale en promotion. Que propose la direction pour un meilleur contrôle de ces publicités?

**Afin de contrôler les publicités sur le site internet, la Direction travaille avec des régies commerciales externes. Bien que de nombreuses thématiques aient déjà été bloquées, il arrive que certains visuels ou annonceurs « disgracieux » passent à travers les mailles du filet. Dans ce cas, les salariés peuvent signaler ces publicités à Gautier Curtil afin que soient supprimés ces partenaires publicitaires non conformes aux normes de FMM.**

10. A la rédaction hispanophone deux journalistes ont été intégrés après un procès aux prud'hommes. La direction semble avoir banni les pigistes qui restent. Quel sera leur sort ? Seront-ils maintenus comme collaborateurs de RFI ou devons-nous craindre l'élaboration d'une « liste noire »?

**Les deux journalistes viennent d'être intégrés à temps plein au sein de la rédaction. Aussi, le recours aux CDD et aux pigistes sera diminué a due concurrence de ces 2 intégrations. Pour autant, il n'est pas prévu de mettre fin définitivement à la collaboration des autres pigistes.**

## Questions CFDT

1. Glané sur le tout nouveau site Mashable-France24, ces deux titres énigmatiques :

- La timeline du rock sur facebook dans un mashup vidéo
- Une tribune contre le body shaming signée Kim Kardashian.

6 termes anglais sur 17 mots, c'est un record !

Est-il bien raisonnable qu'un média public français en charge du rayonnement de la France et de la langue française abuse autant d'anglicismes alors qu'on célèbre précisément la semaine de la langue française ?

Est-ce qu'il faut parler anglais pour parler aux jeunes, qui semblent être la cible du site ? Que prévoit exactement notre cahier des charges en ce domaine ? La direction aurait-elle l'amabilité de nous traduire ces titres ?

**Mashable souhaite adopter les codes et les termes qui sont compris et utilisés par des audiences plus jeunes. Devant défendre l'usage du français il s'attache toutefois à ne pas utiliser systématiquement des termes anglais sauf si ces termes évoquent des tendances connues.**

**Dans l'exemple cité, les termes utilisés sont difficilement traductibles en français.**

**Ainsi, « Timeline » désigne la liste des publications qui compose le "mur" d'un abonné dans un réseau social. Il n'y a aucun équivalent en français. « Mashup » correspond à un "montage" mais donne davantage l'idée d'un "bout à bout" de choses qui n'ont pas de rapport entre eux. Quant à « Body shaming », ce terme désigne une pratique qui consiste à diffuser sur les réseaux sociaux des photos d'une personne auprès de sa communauté afin de la ridiculiser ou de la harceler.**

2. Depuis le 7 février, RFI diffuse la série spéciale « Mémoire d'un Continent » consacrée à l'Histoire générale de l'Afrique, en partenariat avec l'Unesco. Une opération de longue haleine, prévue pour durer 52 semaines. Des vidéos devaient accompagner cette prestigieuse opération. Or, faute de ressources, aucune des vidéos réalisées n'a encore pu être diffusée parce qu'il manque... 5 000 euros ! A-t-on vraiment les moyens de nos ambitions ? N'est-il pas possible d'arbitrer des choix budgétaires pour honorer nos coopérations éditoriales ?

**Les vidéos seront mises en ligne rapidement.**

3. La publicité est clairement séparée de l'information sur les antennes radio et télévision de FMM. En revanche, sur les plateformes de partage, les contenus sont collés à de la publicité et des bannières apparaissent par-dessus les contenus pendant la lecture.

Pourquoi deux poids, deux mesures ? Quelles sont les règles pour s'assurer qu'information et publicité ne soient pas confondues ?



La réglementation pour la publicité ne s'applique pas de la même manière pour les antennes linéaires que pour les contenus disponibles sur les réseaux numériques. La mise à disposition de la publicité est aussi différente de par la nature du support et sa temporalité. Les espaces de publicités sur les antennes linéaires sont identifiés par des plages temporelles précises au sein des grilles de programme. La publicité sur le numérique se concrétise de façon spatiale sur l'écran.

Sur des plateformes tierces tel que YouTube, la Direction n'a aucune marge de manœuvre sur leurs interfaces et la façon dont la publicité s'affiche au-dessus des contenus. Il est seulement possible d'activer ou de désactiver la publicité.

4. Nous sommes déjà mi-mars et il semble que le dialogue social n'avance guère. Où en sont les négociations sur l'accord de substitution ? Vont-elles reprendre prochainement ?

**Une réunion sur le CET a eu lieu le 18 mars ; une réunion relative à la reconnaissance de l'ancienneté s'est tenue le 19 mars. Une négociation concernant l'accord de transposition s'ouvrira dans les prochaines semaines.**

5. Quand aura lieu la NAO 2016 ?

**La NAO 2016 se tiendra avant l'été 2016.**

6. A MCD, un TCR a dû perdre des jours de congés (6 jours de congés et 3 jours de récupérations) suite à une erreur de calcul de la part des services de paie... Comment peut-on éviter de telles erreurs qui ne sont pas rectifiables puisque la personne n'a pu récupérer ses jours ?

**Le TCR en question n'a pas perdu de jours de congés. Il s'agissait d'une erreur de saisie qui a été rectifiée et expliquée au salarié.**

7. Est-ce qu'il y a possibilité que les TCR puissent avoir accès à opti-web pour poser leurs jours de congés. Pour le moment, la demande à travers ce logiciel n'est pas autorisée pour les TCR – MCD qui ne peuvent même pas l'envoyer par mail.

**Après vérification, il n'est pas possible de rentrer la demande de congés dans opti-channel. Pour les salariés de France 24 et MCD, les demandes de congés se feront sur papier jusqu'à la mise en place du nouveau logiciel de paie en 2017.**

8. Certains employés à MCD demandent la possibilité d'avoir des brochures d'alerte d'attaques terroristes. Y a-t-il du matériel prévu ?

**Les salariés souhaitant avoir des informations sur les consignes à suivre en cas d'attaques terroristes peuvent consulter le site internet du gouvernement suivant : <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>.**

9. La question du manque de luminosité provoqué par les films occultants sur les vitres du bâtiment est régulièrement posée depuis septembre 2015 et n'a toujours pas reçu de solution. Dans ses réponses écrites à la dernière réunion de DP, la Direction affirme que « le message a été transmis à la DTSI, responsable de l'éclairage des locaux ». Nous souhaitons donc connaître les solutions mises en œuvre par la DTSI au bout de 6 mois.

**L'installation des nouvelles unités d'éclairage est prévue fin avril.**

## QUESTIONS CFTC

### MCD

- 1 - Nous constatons d'importantes disparités dans l'attribution des piges à MCD. Certains pigistes sont intégrés dans les tableaux de service et travaillent quasiment à plein temps alors que d'autres ont de grandes difficultés à obtenir des piges. Que propose la direction de MCD pour faire preuve de plus d'équité, assurer une meilleure répartition des piges entre les différents collaborateurs et permettre à nos pigistes réguliers d'avoir plus de visibilité ?

**La Direction fait appel à des pigistes en fonction de ses besoins qu'elle s'efforce d'anticiper. Les piges sont réparties en fonction des disponibilités des collaborateurs.**

### France 24

- 2 - Le service planning a répondu à un salarié qui souhaitait poser un CP anticipé que cela n'était pas possible, passé la première année. Par contre, d'après le service paie cela ne pose aucun problème. Qui a raison? Est-il possible que tous les services disposent des mêmes informations, et transmettent les mêmes informations ?

**La Direction n'est pas favorable à la prise de congés anticipés, lorsque le salarié a pu disposer de l'intégralité de son solde annuel de congés. Une prise de congé anticipé a des impacts sur le solde de l'exercice suivant qui les salariés ont du mal appréhendés. Cette anticipation est aussi source d'erreur et de problèmes de gestion dans le calcul des soldes. Néanmoins, la prise de congés anticipée est possible sous réserve de l'accord du Secrétariat Général ou de la DRH, sous condition d'étude du cas spécifique présenté.**

- 3- Tout le monde attend dans le desk arabophone les résultats de l'appel à candidature concernant le poste de rédacteur en chef Mag. Qu'en est il et pourquoi tant de retard pour annoncer les résultats?

**Après le processus d'entretien des candidats, le choix du candidat sera officialisé fin mars. Il convient de rappeler qu'il s'agit d'un remplacement temporaire jusqu'en novembre prochain.**

- 4- La date du 31 mai approche et les salariés commencent à stresser à l'idée de devoir liquider tous leurs jours de vacances accumulés. Vu le manque de personnel dans quelques services, plusieurs salariés ont accumulé d'énormes soldes de congé. Nous posons une nouvelle fois la question : est-ce que la direction envisage d'ouvrir la possibilité, pour ceux qui le souhaitent, de prendre ces congés sous la forme de compensation pécuniaire?

Peut-on rappeler la règle pour ceux qui souhaitent transférer leurs congés pour l'année prochaine?

**La Direction rappelle que les congés payés doivent être pris avant le 31 mai et que seul un report de 5 jours sera admis en 2016. Il n'y aura pas de compensation pécuniaire possible.**



FMM

- 5 - Plusieurs salariés s'intéressent au projet de la chaîne France 24 en espagnol. Quand le processus de recrutement commencera-t-il? Le principe de mobilité interne s'appliquera-t-il dans le cadre du recrutement pour ce projet?

**La Direction n'a pas encore de visibilité sur ce projet. Il sera présenté en CE et s'il y a des postes à pourvoir, des appels à candidature seront lancés.**

- 6 - Les pénuries de lingettes désinfectantes sont de plus en plus fréquentes. Qui doit-on contacter pour le réapprovisionnement ?

**Les salariés souhaitant des lingettes désinfectantes peuvent contacter la Direction des Affaires Générales (3<sup>ème</sup> étage côté rue).**

## Questions CGT

1. Mercredi 9 mars certains TCR ont été priés de remplacer des collègues absents. La loi précise qu'un salarié gréviste peut être remplacé à condition que le salarié qui le remplace exerce les mêmes fonctions et qu'il soit volontaire. Pourquoi alors les supérieurs hiérarchiques n'ont-ils pas spécifié qu'il s'agissait d'un remplacement d'un collègue gréviste et demandé l'accord des salariés en question ?

**L'employeur peut changer l'affectation d'un salarié non-gréviste, en remplacement d'un salarié gréviste, dès lors que cela ne modifie pas le contrat de travail du salarié remplaçant et que celui-ci est employé dans sa qualification professionnelle. Dans le cas cité en exemple, le chargé d'unité de production a bien communiqué à l'intéressé les modifications de planning réalisées en lui précisant qu'il remplaçait un salarié gréviste le mercredi 9 mars.**

2. Quel est le calendrier de déploiement d'Opti-channel ? Comment s'organiseront les formations ?

**Opti-Channel (logiciel de planification) est déployé depuis le 1<sup>er</sup> février. Les formations des utilisateurs sont désormais terminées.**

3. Pour quelle raison Opti-channel fait-il une conversion des jours de congés posés en heures ? Peut-on avoir une clarification sur les procédures de traitement des demandes de congés par Opti-channel ?

**La mise en place d'Opti-channel n'a pas modifiée la procédure de traitement des demandes de congés. Les congés peuvent être posés en heures ou en jours et s'effectuent dans HR pour les collaborateurs RFI.**

4. Les salariés de France 24 qui vont poser par exemple plus de 3 semaines de congés cet été bénéficieront-ils de 2 jours supplémentaires qui sont inscrits dans les nouveaux accords d'entreprise ? Comment ces journées seront elles intitulées pour leur dépose ?

**Tous les salariés bénéficieront des jours de fractionnement. Leur intitulé n'a pas encore été défini dans le logiciel.**

5. Quand les salariés de France 24 vont-ils bénéficier de la prime parentale? En supposant que votre réponse soit janvier 2017, appliquerez-vous la rétroactivité?

**La prime de parentalité sera versée avec une rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

6. Certains salariés souhaiteraient bénéficier d'un téléphone portable FMM. Quelle est la procédure à suivre pour l'obtenir ?

**Pour bénéficier d'un téléphone portable, les collaborateurs doit en faire la demande, sous couvert de leur chef de service, à Jérôme Carré. Cette demande doit être ensuite validée par la Direction des Finances.**

7. Lorsqu'un PTA de RFI qui est à 35h souhaite alimenter son CET avec des heures de récupération, combien d'heures doit-il poser pour chaque journée ?

**Le salarié, qui travaille à 35 heures sans RTT, doit poser 7 heures pour une journée. Le salarié, qui travaille 39h avec RTT, doit poser 7,8 heures pour une journée.**

8. Quand la grande baie vitrée fissurée de MCD à proximité de l'espace journaliste sera-t-elle enfin changée ?

**La nouvelle baie vitrée a été commandée et sera remplacée dès sa réception.**

9. Puisque nombre de salarié n'ont toujours pas le temps de manger à la cantine, la direction pourrait-elle envoyer un communiqué pour rappeler qu'il est nécessaire de ramener plateaux et vaisselle à la cantine ? Des personnels de ménage ont failli se blesser avec des couteaux à viande ou des bris de vaisselle jetés dans les poubelles.

**La Direction fera un rappel dans les rédactions.**

## Questions FO

1. Lors des différents appels à candidatures à France Médias Monde quels sont les critères de sélection internes ? L'ancienneté dans l'entreprise ? L'ancienneté sur le poste ? L'engagement de la hiérarchie ? Ou autre ?

**Le profil de poste, figurant dans l'appel à candidature, précise les critères requis sur le poste : les missions, les activités et les compétences. Les entretiens permettent de sélectionner le candidat correspondant au plus près du profil, quelque soit son ancienneté.**

2. À quelle date se tiendront les commissions paritaires de 2016 ?

**Les commissions paritaires se tiendront avant l'été 2016.**

3. Comment va se passer la participation de France 24 et donc de ses salariés à la nouvelle chaîne d'information de France Télévision dont le démarrage est annoncé pour le 1<sup>er</sup> septembre 2016 ?

**Des précisions sur la participation de France 24 à la nouvelle chaîne d'information de France Télévision seront apportées lors des prochaines réunions CE.**

4. Est-ce que la direction va mettre en place les indemnités kilométriques vélo ?

**La Direction n'a pas prévu de mettre en place ces indemnités kilométriques en 2016.**

5. Quand le nouvel accord d'entreprise sera-t-il en vigueur ?

**Le nouvel accord d'entreprise rentrera progressivement en vigueur tout au long de l'année 2016.**

6. La direction de FMM a-t-elle l'intention de réduire le nombre de piges ou de pigistes ? Si oui dans quels secteurs ?

**La Direction n'a pas l'intention de réduire le recours aux pigistes ou aux CDD sauf en cas d'intégration du personnel en CDI où le volume de piges/cdd est diminué à due concurrence.**

7. La direction de FMM a-t-elle l'intention de réduire le nombre de CDD ? Si oui dans quels secteurs ?

**La Direction n'a pas l'intention de réduire le recours aux pigistes ou aux CDD sauf en cas d'intégration du personnel en CDI où le volume de piges/cdd est diminué à due concurrence.**

8. Le renouvellement du parc informatique est-il terminé ?

**Le renouvellement du parc informatique est terminé pour les postes de France24, et pour tous les postes de RFI équipé de Dalet.**

**Il reste une dizaine de postes « administratifs » dont le renouvellement sera achevé en mars. L'opération est en cours pour les postes dans les cabines/studio radio.**

**Côté MCD, les postes équipés d'open media ne pourront être changés qu'après la montée de version prévue en avril.**

9. Où en est le projet des « 1000 mètres carrés supplémentaires » ?

**A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, FMM bénéficiera de 1000m<sup>2</sup> de locaux au 3<sup>e</sup> étage coté rue du 62 rue Camille Desmoulins.**

10. Les salariés actuellement à Regus emménageront-ils au 3<sup>ème</sup> étage cet été ?

**Des hypothèses d'implantations dans ces nouveaux locaux sont à l'étude et seront présentées en CHSCT. Quoiqu'il en soit, les collaborateurs logés actuellement à Regus s'installeront dans ce nouvel espace au plus tard en septembre 2016.**

11. Combien de candidatures internes et externes la direction a-t-elle reçue pour la chaîne en espagnole de France 24 ?

**Les candidatures reçues n'ont pas été comptabilisés. Elles seront centralisées et des réponses d'attente seront adressées en attendant d'avoir plus de visibilité sur le projet ou un éventuel appel à candidature.**

12. Pourrions-nous savoir si le nouvel accord d'entreprise prévoit de prendre en compte au même titre l'ancienneté acquise dans les sociétés de l'audiovisuel public que dans les sociétés de l'audiovisuel privé ?

**Le nouvel accord d'entreprise ne prévoit pas de reprise d'ancienneté que ce soit dans les sociétés de l'audiovisuel privé ou public.**

13. Dans le nouvel accord d'entreprise les salariés d'un contrat de travail de 35 heures bénéficient-ils uniquement de 5 semaines de congés payés ? Auront-ils des jours de RTT ?

**Comme dans le système actuel, un salarié travaillant 35 heures par semaine ne bénéficiera pas de RTT.**

14. Comment s'effectue le remboursement des frais de transport pour un salarié qui a souscrit à un pass Navigo annuel ? Et pour ceux qui ont un pass mensuel ?

**Le remboursement du Pass Navigo s'effectue de manière suivante :**

**Pour un Pass annuel :**

- Sur F24/FMM : le montant annuel est divisé par 12 et est remboursé à hauteur de 55% chaque mois ( $770/12 * 55\% = 35,29$ ) ;
- Sur MCD : le montant annuel est divisé par 12 et est remboursé à hauteur de 50% chaque mois ( $770/12 * 50\% = 32,08$ ) ;
- Sur Rfi : le montant annuel est divisé par 12 et est remboursé à hauteur de 50% chaque mois ( $770/12 * 50\% = 32,08$ ), sauf en décembre.

**Pour un Pass navigo mensuel :**

- Sur F24/FMM : le montant mensuel est remboursé à hauteur de 55% chaque mois ( $70 * 55\% = 38,5$ )
- Sur MCD : le montant mensuel est remboursé à hauteur de 50% chaque mois ( $70 * 50\% = 35$ )

- **Sur Rfi : le montant mensuel est remboursé à hauteur de 50% chaque mois ( $70 * 50\% = 35$ ), sauf en décembre**

15. Au sujet des dispositions légales concernant la comptabilisation H/F par rapport aux invités/invitées, présentateurs/présentatrices, animateurs/animatrices. Qui fait cette comptabilisation pour MCD, France 24, RFI ?

**Cette comptabilisation se fait uniquement pour les antennes francophones RFI et France 24. Elle est gérée par Rodolphe Paccard avec la participation de 90 référents.**

16. À France Médias Monde quelle est la répartition entre les hommes et les femmes dans les différents secteurs ? Où la direction doit-elle engager des efforts pour être plus paritaire ?

**La répartition dans les différents secteurs figure dans le rapport d'égalité hommes/femmes remis annuellement au CE. Sur l'effectif total des salariés, la répartition hommes est de 49,7% ; celle des femmes est de 50,3%. La Direction doit engager des efforts dans le secteur de la DTSI.**